

L'AFIC conçoit un ouvrage de référence édité par LITEC :

« *Le Guide de l'administrateur de société anonyme* »



Paris, le 27 avril 2004 – A l'heure du développement du capital investissement et du gouvernement d'entreprise, les actionnaires minoritaires souhaitent siéger au conseil d'administration afin de participer à la stratégie de la société. Mais les risques les ont amenés à s'interroger sur l'opportunité d'accepter un tel mandat. L'administrateur est perçu comme ayant des pouvoirs limités, mais engageant sa responsabilité personnelle.

Guide de référence pour les membres des conseils d'administration, cette deuxième édition du *Guide de l'administrateur de société anonyme*, rédigé par des praticiens du droit des affaires dans un style clair et accessible, donne les bases de la réglementation applicable au conseil d'administration et de surveillance ainsi que les droits et obligations de vigilance des administrateurs et les risques liés à leur mandat social. Cet ouvrage comprend également des textes applicables, des synthèses de jurisprudence, de droit ou de procédure, des recommandations de vigilance ainsi que de nombreuses formules pratiques.

Ce guide répond aux besoins de tout administrateur souhaitant assumer son mandat social en pleine connaissance de ses devoirs, de ses pouvoirs et de ses responsabilités. Il s'adresse également aux dirigeants d'entreprise désireux de mettre en œuvre un véritable gouvernement d'entreprise ainsi qu'aux étudiants souhaitant avoir une approche pratique des conseils d'administration.

« *Le Guide de l'administrateur de société anonyme participe ainsi à la clarification des débats, à l'information des chefs d'entreprise, des investisseurs et de leurs conseils, au développement de bonnes pratiques – autant d'objectifs que l'AFIC s'est donnés* », souligne Gilles Mougenot, Président de l'AFIC.

Ses auteurs, François Basdevant, responsable cessions-acquisitions et droit boursier à la direction juridique de Vivendi Universal, Anne Charvériat, avocat associé, CMS Bureau Francis Lefebvre et Françoise Monod, avocat associé, PDGB, Master of Laws Harvard, sont membres du comité juridique de l'AFIC.

A propos de l'AFIC :

L'Association Française des Investisseurs en Capital (AFIC) regroupe la quasi-totalité des professionnels du capital investissement en France. Elle accompagne et facilite la croissance rapide du capital investissement par son action dans les principaux domaines suivants :

- ***Le recueil, l'analyse et la publication des statistiques de référence de la profession ;***
- ***La mise au point et la diffusion d'un code de règles déontologiques qui encadrent l'exercice du métier ;***
- ***La promotion du capital investissement auprès des investisseurs institutionnels qui ne consacrent à ce secteur qu'une partie encore faible de leurs ressources en comparaison de ce qui se fait dans les pays de l'Europe ou aux Etats-Unis ;***
- ***Le dialogue avec les pouvoirs publics, afin d'améliorer le cadre réglementaire du capital investissement ;***
- ***La formation des professionnels, qui a concerné en 2003 plus de 423 personnes.***

L'AFIC compte actuellement 200 membres actifs – investisseurs – et 100 membres associés – professionnels des métiers liés au capital investissement : avocats, auditeurs, conseils, etc.

L'AFIC, au travers de ses 27 commissions, sous-commissions et groupes de travail, permet à ses membres de partager leurs expériences, de faire valoir leurs propositions et fait ainsi évoluer la profession de manière constructive et innovante.

L'AFIC organise également des conférences régulières d'information, des déjeuners mensuels à thème, des réunions régionales et des actions de formation qui sont autant d'occasions pour ses membres de s'informer sur l'évolution de leur métier et de se faire connaître auprès de nombreux contacts qualifiés (investisseurs, entrepreneurs, institutionnels...).